



Résolution

présentée à l'occasion de l'Assemblée des délégués à Bad Hindelang/D le 18 mai 2006

Protection du climat et stratégies d'adaptation au changement climatique

L'espace alpin est particulièrement touché par les changements climatiques mondiaux dont l'homme est en partie responsable. Les changements pronostiqués, tels la hausse des températures moyennes, l'augmentation du nombre d'événements météorologiques extrêmes et de sécheresses estivales ou la fonte des glaciers frappent les Alpes en tant qu'espace particulièrement sensible.

La CIPRA estime que le changement climatique compte parmi les plus grands défis du 21^e siècle. Face à cette situation, elle invite l'Union européenne, les organes de la Convention alpine, tous les Etats de l'espace alpin, Laender, régions, cantons et les autres collectivités étatiques et non-étatiques :

- à intensifier leurs efforts pour la protection du climat en vue de réduire l'effet de serre.
- à développer des stratégies durables pour la gestion des conséquences croissantes du changement climatique.

Protection du climat :

La CIPRA

- invite à exploiter le grand potentiel existant pour réaliser des **économies d'énergie**. Aux niveaux national et européen cela exige des mesures politico-financières comme l'imputation consistante des coûts externes aux coûts de l'énergie, ce qui comprend également les coûts engendrés par le changement climatique, des dispositions législatives et normatives, comme par exemple la définition de standards minima, et des programmes d'encouragement.
- est convaincue que les pays alpins avec leurs ressources en bois, en eau, en énergie solaire, éolienne et géothermique ont le potentiel nécessaire pour devenir une **région modèle** capable de couvrir largement ses besoins énergétiques par des **énergies renouvelables** et d'aller nettement au-delà des objectifs du protocole de Kyoto. L'exploitation cohérente de tous les potentiels d'économie d'énergie existants permettra de couvrir les besoins énergétiques résiduels au moyen de sources d'énergie renouvelables sans atteintes importantes supplémentaires à la nature et aux paysages.

Stratégies d'adaptation :

La CIPRA

- invite à examiner tous les **investissements touristiques** à moyen et à long terme sous l'aspect du changement climatique.
- doute que les mesures de lutte sur le court terme contre les symptômes du changement climatique, comme par exemple l'enneigement artificiel, soient des stratégies d'adaptation axées sur la durabilité et invite au contraire à développer des **alternatives** orientées vers le paysage et respectueuses de la nature, notamment **pour le tourisme estival, mais aussi dans le cadre du tourisme hivernal**.
- estime qu'il est prioritaire de renforcer la **capacité de compensation de la nature**. Cela comprend la protection et l'assainissement des forêts de montagne naturelles, la sauvegarde et la délimitation d'espaces de rétention sur les rivières et les torrents, la revitalisation de cours d'eau et la limitation de l'imperméabilisation des sols.
- exige l'élaboration et/ou la vérification des cartes de zones exposées aux risques naturels et aux inondations dans l'espace alpin sous l'aspect du changement climatique. Les **zones exposées aux risques** sont à prendre en considération lors de l'aménagement d'espaces habités et de voies de circulation. Là où cela est nécessaire, des terrains aujourd'hui constructibles devront être déclassés en terrains non constructibles.

Dominik Siegrist, Président

Stefan Köhler
Président CIPRA-Allemagne

Patrick le Vaguerèse
Président CIPRA-France

Damiano Di Simine
Président CIPRA-Italie

Wolfgang Nutt
Président CIPRA-Liechtenstein

Norbert Weixlbaumer
Président CIPRA-Autriche

Monika Suter, Christine Neff
Co-Présidentes CIPRA-Suisse

Jernej Stritih
Président CIPRA-Slovénie

Roman Zanon
Président CIPRA-Tyrol du sud